

Les prix à l'importation de l'industrie: un nouveau principal indicateur économique européen

Statistiques en bref

INDUSTRIE, COMMERCE ET SERVICES

128/2007

Auteur

Szymon BIELECKI

Contenu

Accent sur l'indice des prix à l'importation 2

Analyse par origine des importations 3

Comparaison avec les indices des prix à la production 4

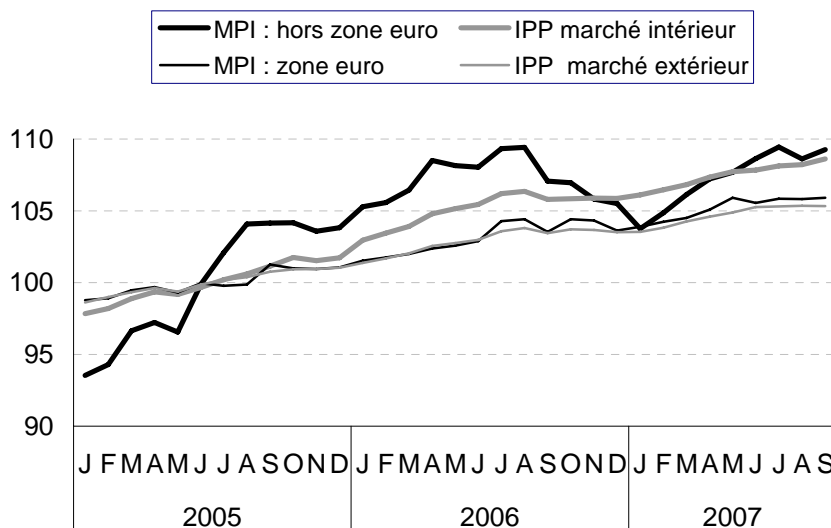
Comparaison avec les indices de valeur unitaire..... 6

Dans le cadre de la politique monétaire de l'Union monétaire européenne, la Banque centrale européenne (BCE) s'intéresse fortement à la production de prévisions sur le développement à moyen terme des indices de prix. La BCE observe de près les prix à la consommation, qui constituent l'indicateur de référence pour ses objectifs en matière de politique monétaire, mais également les prix pratiqués sur d'autres marchés de la zone euro, tels que les marchés à la production ou les marchés de gros.

Le nouveau principal indicateur économique européen (PIEE) pour les prix à l'importation offre à la BCE et aux autres utilisateurs un outil inédit extrêmement utile. Mesurer l'évolution des prix à l'importation permet d'obtenir des informations sur l'activité économique à court et moyen terme liée au commerce extérieur, ainsi que de distinguer une véritable croissance des importations d'une simple évolution des prix. Les indices des prix à l'importation, dont le calcul repose sur une distinction essentielle entre les importations provenant de l'intérieur et de l'extérieur de la zone euro, permettront d'analyser l'impact probable de l'évolution des prix à l'importation sur les intrants utilisés dans la production intérieure, mais aussi son incidence directe sur la consommation. À ce titre, les variations des prix à l'importation sont à même de renseigner sur l'évolution future des prix à la consommation. Le nouvel indicateur contribuera à la définition de conditions cadres pour la prise de décisions économiques et monétaires justes.

L'obligation, formulée dans le règlement sur les statistiques conjoncturelles («règlement STS»), de fournir des informations sur les prix à l'importation (MPI) se limite aux États membres faisant partie de la zone euro, bien qu'en pratique quelques autres pays, notamment le Danemark, la Suède, la Norvège et la Suisse, communiquent également ce type d'informations à Eurostat. Afin d'aider au calcul d'un indice des prix à l'importation pour un agrégat composé des pays de la zone euro, plusieurs pays ont choisi de participer au système d'échantillonnage européen, qui limite la collecte de données (et réduit dès lors les coûts et la charge y afférents) de chaque pays participant aux produits de la CPA (classification des produits associée aux activités) tout particulièrement importants pour celui-ci. Pour de plus amples informations, se reporter aux notes méthodologiques, page 7.

Graphique 1: Indices de prix sélectionnés, ensemble de l'industrie, zone euro (2005=100)



Source: Eurostat (Statistiques conjoncturelles)



Accent sur l'indice des prix à l'importation

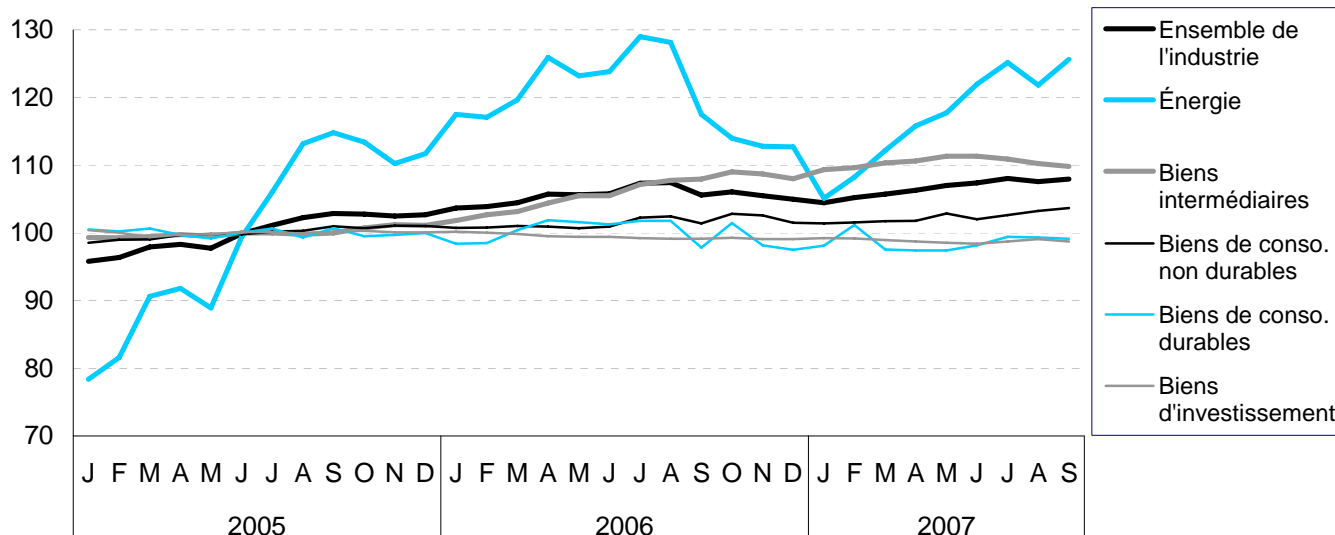
La présente publication s'intéresse tout particulièrement à une série chronologique de données débutant en janvier 2005. Le graphique 1 fait apparaître que, depuis le début de la série, l'indice des prix à l'importation pour les biens importés de l'extérieur de la zone euro a été relativement instable, notamment par rapport aux importations de biens en provenance d'autres pays de la zone euro ou aux indices des prix à la production.

Comme on peut le constater dans le graphique 2, l'indice total des prix à l'importation (qui couvre les importations provenant tant de l'extérieur que de l'intérieur de la zone euro) s'est montré tout particulièrement instable pour le grand regroupement industriel de l'énergie – il a fortement augmenté entre le début de la série (janvier 2005) et juillet 2006, avant de diminuer fortement jusqu'au faible niveau enregistré en janvier 2007, et a depuis rejoint un niveau plus élevé, comparable à celui de la mi-2006.

Les prix à l'importation des biens intermédiaires et des biens de consommation non durables ont enregistré une évolution à la hausse plus régulière, tandis que la tendance générale des prix à l'importation pour les biens de consommation durables et les biens d'investissement était à la stagnation, avec une fourchette de variation plus étroite pour les biens de consommation durables.

Une comparaison des récents taux de variation de l'indice des prix à l'importation pour les pays de la zone euro fait apparaître que les variations suivent généralement les mêmes tendances dans tous les pays (pour lesquels des données sont disponibles). Néanmoins, les taux de variation de la Slovénie et la Finlande sont souvent les plus éloignés de la moyenne constatée pour la zone euro.

Graphique 2: Indice des prix à l'importation, zone euro (2005=100)



Source: Eurostat (Statistiques conjoncturelles)

Tableau 1: Indice des prix à l'importation, ensemble de l'industrie (sections C à E), évolution des prix par rapport au mois précédent (en %)

	2006			2007								
	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.
Zone euro	0,2	-0,4	-0,4	-0,6	0,6	0,7	0,5	0,7	0,3	0,5	-0,4	0,3
DE	-0,3	-0,5	-0,4	-0,9	0,6	0,7	0,9	0,5	0,6	0,3	-0,7	0,5
EL	-0,2	-0,3	-0,5	-0,7	1,1	1,2	1,2	0,6	0,5	1,1	-0,5	:
ES	-0,2	-0,4	-0,3	-1,1	0,8	0,5	1,0	0,5	0,8	0,4	-0,1	0,5
NL (1)	0,3	-0,1	-0,1	-0,4	0,6	1,3	0,7	0,8	0,6	0,6	-0,8	1,1
SI (2)	0,9	-0,3	-0,1	0,8	0,0	0,3	0,7	0,7	0,5	-1,9	0,5	-1,4
FI	0,3	-0,4	0,6	-2,1	0,9	1,4	1,6	1,0	0,1	-0,2	-2,3	0,5
DK	-0,1	0,0	0,0	-0,2	0,6	0,3	0,9	0,2	0,5	0,2	-0,2	0,5
SE	0,0	0,4	-0,8	-2,4	1,8	2,3	1,7	-0,9	1,1	1,5	-2,7	2,1

(1) Mai 2007 à août 2007, données provisoires; septembre 2007, estimé.

(2) Estimés.

Source: Eurostat (Statistiques conjoncturelles)

Analyse par origine des importations

Le graphique 3 présente l'évolution, depuis janvier 2005, de l'indice des prix à l'importation pour l'ensemble de l'industrie et pour chacun des grands regroupements industriels. La distinction est faite entre les importations provenant de l'intérieur de la zone euro et celles de l'extérieur.

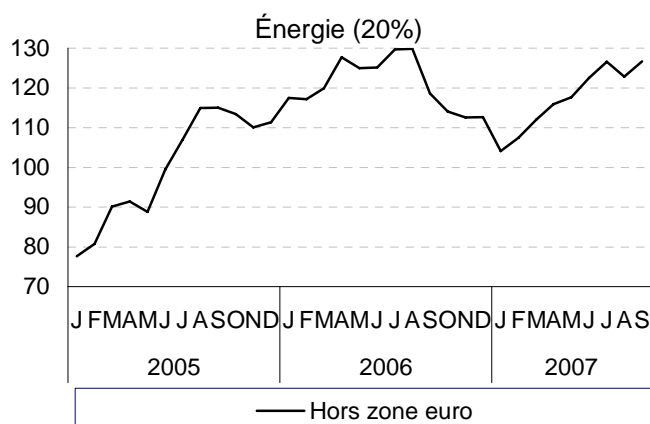
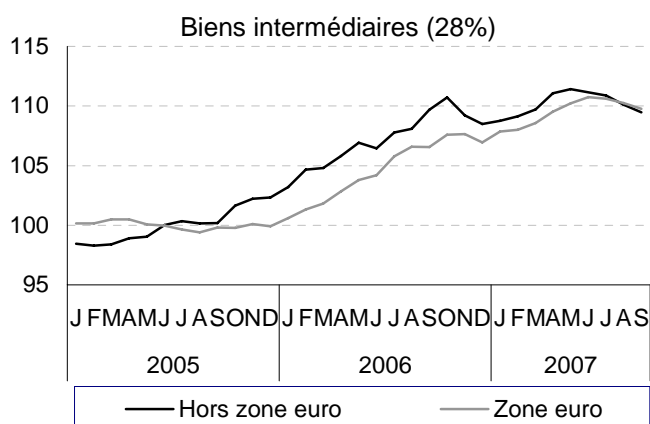
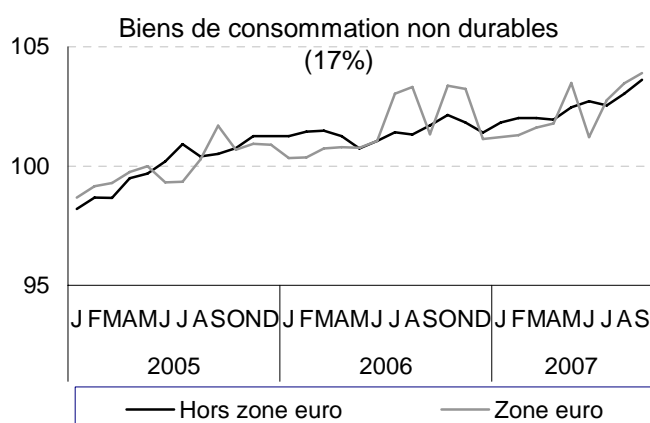
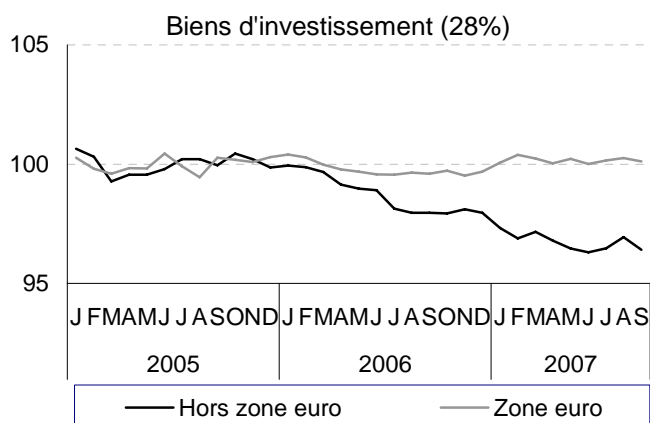
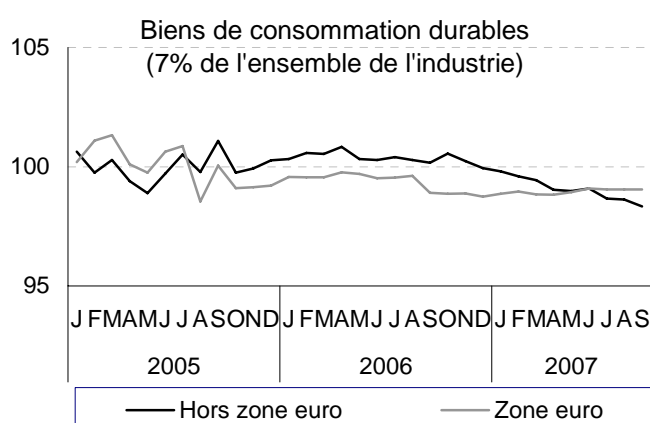
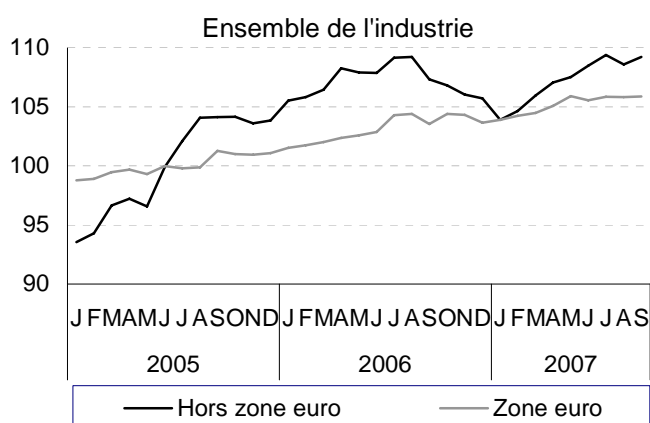
Pour les biens d'investissement, on constate une différence assez nette entre le prix des importations provenant de l'extérieur de la zone euro et le prix des importations provenant des pays de la zone euro. Pour

les biens intermédiaires et les biens de consommation, les indices de prix pour les importations provenant de l'intérieur et de l'extérieur de la zone euro évoluent en général de manière semblable.

L'énergie est uniquement couverte par le sous-indice pour le marché hors zone euro. La similitude frappante de sa courbe avec celle pour l'ensemble de l'industrie révèle qu'il s'agit de l'élément moteur de l'indice total des prix à l'importation.

Graphique 3: Indice des prix à l'importation, zone euro (2005=100)

Remarque: des échelles différentes sont utilisées pour chaque diagramme.



Source: Eurostat (Statistiques conjoncturelles)

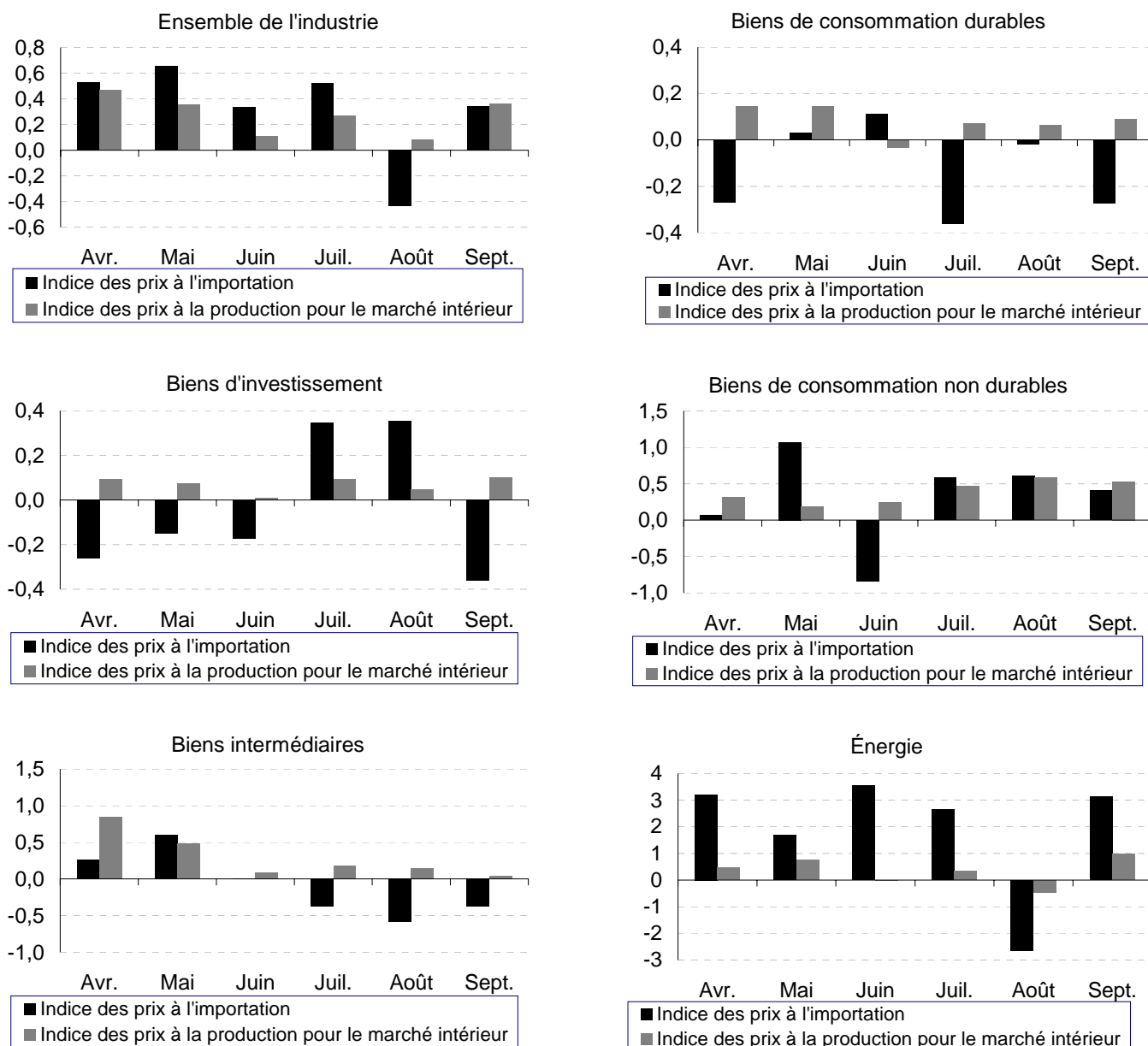
Comparaison avec les indices des prix à la production

Le graphique 4 compare l'indice total des prix à l'importation (qui couvre les importations provenant tant de l'extérieur que de l'intérieur de la zone euro) et l'indice des prix à la production pour le marché intérieur. Il offre, à ce titre, un aperçu complet de l'évolution tarifaire des produits disponibles sur chaque marché, indépendamment de savoir s'ils ont été importés ou non.

Pour l'ensemble de l'industrie, on remarque que pendant quatre des six derniers mois, les hausses de l'indice des prix à l'importation ont dépassé les hausses des prix à la production pour le marché intérieur. Toutefois, il suffit d'analyser chacun des grands regroupements industriels pour constater que cette tendance ne se reproduit que dans l'énergie (et est même amplifiée), ce qui souligne une nouvelle fois l'importante contribution de ce secteur à l'indice des prix à l'importation pour l'ensemble de l'industrie.

Graphique 4: Indice des prix à l'importation et indice des prix à la production pour le marché intérieur, évolution des prix par rapport au mois précédent, zone euro, 2007 (en %)

Remarque: des échelles différentes sont utilisées pour chaque diagramme.



Source: Eurostat (Statistiques conjoncturelles)

Les colonnes «Poids dans l'ensemble de l'industrie» du tableau 2 illustrent les différences dans l'importance qu'ont certaines divisions spécifiques de la CPA pour l'indice des prix à l'importation et certaines divisions de la NACE pour l'indice des prix à la production. Les différences les plus importantes, en termes relatifs, concernent les divisions 11 (extraction d'hydrocarbures et services annexes), 22 (édition, imprimerie et reproduction) et 40 (production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur), la première étant nettement plus importante pour l'indice des prix à l'importation, tandis que la deuxième et la troisième le sont davantage pour l'indice des prix à la production.

Dans le tableau 2, sur la période donnée, la division 23 (cokéfaction, raffinage et industries nucléaires) a enregistré l'une des deux hausses de prix les plus élevées pour l'indice des prix à l'importation et l'indice des prix à la production pour le marché intérieur. Pour les deux indices, c'est la division 30 (fabrication de machines de bureau et de matériel informatique) qui a enregistré la baisse de prix moyenne la plus forte, les prix ayant chuté environ 5 % au cours du semestre donné, tant pour l'indice des prix à l'importation que pour celui des prix à la production pour le marché intérieur.

Tableau 2: Indice des prix à l'importation et indice des prix à la production pour le marché intérieur, évolution des prix par rapport au mois précédent, zone euro, 2007 (en %)

	C à E	Indice des prix à l'importation							Indice des prix à la production - marché intérieur						
		<i>Poids dans l'ensemble de</i>							<i>Poids dans l'ensemble de</i>						
		<i>l'industrie</i>	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	<i>l'industrie</i>	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août
Ensemble de l'industrie		100	0,7	0,5	0,7	0,3	0,5	-0,4	100	0,3	0,5	0,3	0,1	0,3	0,1
Houille, lignite et tourbe	10	0,5	-0,6	-1,9	1,2	3,0	-0,7	3,1	0,2	1,1	-0,1	-0,8	0,0	1,5	0,3
Hydrocarbures naturels	11	9,3	4,5	3,2	1,6	5,0	4,6	-4,1	0,6	0,7	0,7	-2,9	-4,2	9,5	-3,3
Extraction de minerais d'uranium et de thorium	12	0,0	:	:	:	:	:	:	0,0	:	:	:	:	:	:
Minerais métalliques et produits divers des industries extractives	13+14	1,3	-3,1	7,2	2,4	-0,7	1,5	-5,4	0,6	0,2	0,5	0,1	-0,1	0,6	0,0
Produits des industries alimentaires	15	6,1	0,6	0,6	0,8	1,1	1,1	1,5	14,4	0,2	0,5	0,4	0,4	0,9	1,1
Tabac manufacturé	16	0,4	1,1	0,1	0,2	-0,5	-0,1	2,1	1,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	1,8
Produits de l'industrie textile	17	2,1	-0,3	0,1	0,2	0,1	-0,2	0,1	2,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Articles d'habillement et fourrures	18	2,6	0,0	-0,5	-0,2	0,0	-0,3	0,4	1,7	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,1	0,1
Cuir, articles de voyage, chaussures	19	1,3	0,1	-0,4	0,6	-0,1	-0,1	0,4	0,7	0,0	0,3	-0,4	-0,2	0,2	0,0
Produits du travail du bois	20	1,0	1,3	1,4	0,4	0,2	0,4	0,3	2,0	0,4	0,2	0,4	0,3	0,1	0,0
Papiers et cartons	21	2,1	0,1	0,4	0,2	0,4	0,2	0,2	2,4	0,3	0,3	0,5	0,5	0,3	0,3
Produits de l'édition, produits imprimés ou reproduits	22	0,1	:	:	:	:	:	:	4,6	0,1	0,1	0,0	0,3	-0,1	0,3
Produits de la cokéfaction, du raffinage et industries nucléaires	23	3,5	4,3	5,8	2,9	2,6	1,2	-2,8	7,6	3,1	4,2	1,8	1,0	1,3	-1,5
Produits chimiques	24	14,9	0,1	-1,5	1,6	-0,9	0,3	0,0	8,2	0,2	0,7	0,3	0,2	0,1	0,0
Produits en caoutchouc ou en plastique	25	2,8	-0,2	-0,2	0,3	-0,1	0,0	0,1	3,4	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1
Autres produits minéraux non métalliques	26	1,3	0,2	0,9	0,3	0,2	-0,4	0,1	3,9	0,2	0,4	0,2	0,1	0,1	0,2
Produits métallurgiques	27	6,6	3,6	5,0	1,6	-1,0	-1,6	-3,1	3,5	1,4	2,7	1,0	-0,2	-0,1	-0,6
Produits du travail des métaux	28	2,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,1	-0,2	7,1	0,3	0,5	0,4	-0,1	0,0	0,1
Machines et équipements	29	7,7	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	6,6	0,2	0,2	0,1	0,0	0,2	0,0
Machines de bureau et matériel informatique	30	5,3	-1,1	-1,8	-1,2	-1,1	-0,3	0,9	0,8	-1,2	-0,9	-1,0	-0,5	-2,0	-0,7
Machines et appareils électriques	31	3,6	0,1	-0,2	0,0	-0,1	0,3	0,2	3,7	-0,2	0,7	0,5	0,3	0,3	0,0
Équipements de radio, télévision et communication	32	6,2	-0,8	-0,8	-0,6	-0,3	-0,7	-0,3	2,6	0,1	-0,4	-0,1	-0,1	-0,5	0,1
Instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	33	3,1	-0,4	-0,2	0,0	0,0	-0,3	0,1	1,5	-0,1	-0,1	-0,4	0,4	0,0	-0,3
Produits de l'industrie automobile	34	11,6	0,2	0,1	0,1	-0,1	0,9	0,2	7,2	0,1	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres matériels de transport	35	0,6	-0,1	0,3	0,0	0,1	0,0	0,1	1,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2
Meubles et des industries diverses	36	2,6	0,1	0,2	0,1	0,1	-0,3	0,3	2,7	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1
Matières premières secondaires	37	0,0	:	:	:	:	:	:	0,3	:	:	:	:	:	:
Électricité, gaz et chaleur	40	0,4	:	:	:	:	:	:	8,4	-0,6	-1,7	0,1	-0,5	-0,7	0,1
Eau distribuée	41	0,0	:	:	:	:	:	:	0,7	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3	0,0

Source: Eurostat (Statistiques conjoncturelles)

Comparaison avec les indices de valeur unitaire

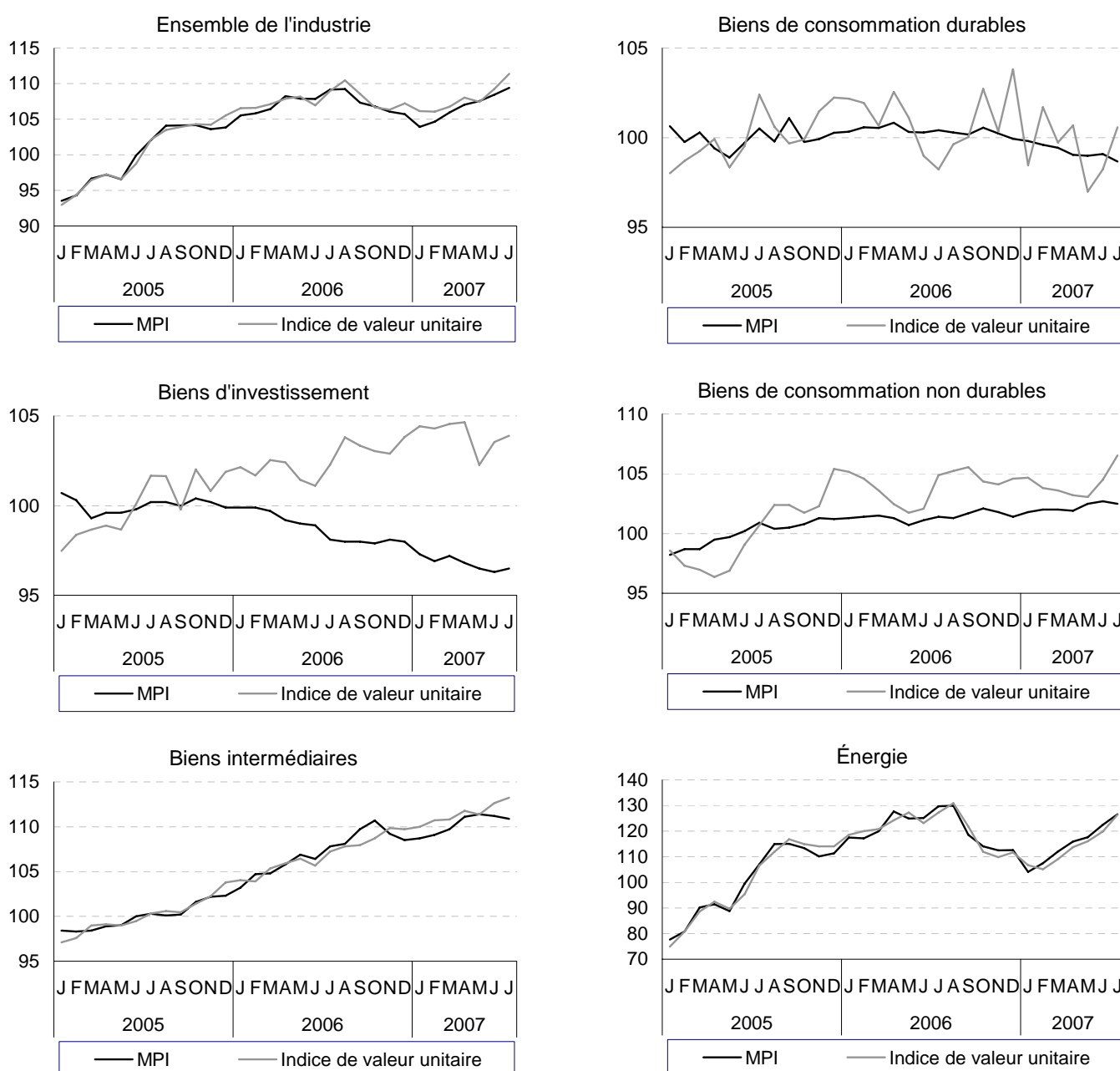
Un indice de prix est calculé à partir des prix observés pour des produits sélectionnés étant donné leur caractère représentatif (d'une gamme de produits). À l'opposé, on peut calculer une valeur unitaire en divisant la valeur d'un indicateur donné par sa quantité. Pour les importations, il est possible de calculer un indice de prix et un indice de valeur unitaire.

D'une part, l'indice de valeur unitaire a l'avantage d'offrir une vue complète de tous les biens commercialisés (au lieu de ne présenter que les biens sélectionnés d'importateurs sélectionnés), d'autre part, il a le défaut de ne pas refléter les variations de qualité des biens commercialisés, la composition des flux commerciaux, l'apparition de nouveaux produits et la disparition de certains autres ni l'évolution de la répartition géographique des flux.

Le graphique 5 présente l'évolution de ces deux indices pour les grands regroupements industriels.

Graphique 5: Importations provenant de l'extérieur de la zone euro, indice de prix et indice de valeur unitaire, zone euro (2005=100)

Remarque: des échelles différentes sont utilisées pour chaque diagramme.



Source: Eurostat (Statistiques conjoncturelles)

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

BASE JURIDIQUE

Les indices STS trouvent leur principal fondement juridique dans le règlement n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998⁽¹⁾ concernant les statistiques conjoncturelles. La variable «prix à l'importation» a été introduite par le règlement (CE) n° 1158/2005 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2005⁽²⁾ modifiant le règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil.

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

L'entité déclarante de la zone euro est un agrégat invariablement composé des 13 États membres participant (actuellement) à la zone euro: Belgique, Allemagne, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Slovénie et Finlande.

La présente publication propose également une série limitée de données concernant quelques pays de la zone euro qui ne participent pas à l'échantillonnage européen pour les prix à l'importation (voir ci-dessous). Lorsque les données sont confidentielles ou ne sont pas disponibles, elles ont été retirées des tableaux; pour autant des données confidentielles ont été utilisées dans le calcul des agrégats relatifs à la zone euro.

DONNÉES VENTILÉES PAR MARCHÉ

Pour distinguer les différents marchés (marché intérieur, marché extérieur, zone euro, hors zone euro), il est nécessaire de calculer des indices séparés en fonction de l'origine ou de la destination du produit, déterminée par le lieu de résidence du tiers qui a fourni, commandé ou acheté le produit. La définition de ces marchés repose également sur une composition systématiquement identique de la zone euro, basée sur 13 pays.

DÉFINITION DES INDICATEURS⁽³⁾

Indice des prix à l'importation (MPI)

Les indices des prix à l'importation ont pour objectif de mesurer l'évolution des prix de transaction des biens importés, achetés dans des zones extérieures par des résidents intérieurs. Dans un premier temps, l'ensemble des services connexes est exclu. Les indices de prix doivent refléter les variations de prix de biens comparables au cours du temps. Il est essentiel de tenir compte de toutes les caractéristiques des produits qui sont susceptibles de déterminer le prix (par exemple: quantité d'unités vendues, transport inclus ou non, rabais, conditions du service, conditions de la garantie, origine, destination). La spécification doit se présenter de telle manière que, dans les périodes de référence ultérieures, l'unité d'observation puisse identifier clairement le produit et fournir le prix unitaire approprié. Les produits couverts sont limités aux sections C, D et E de la CPA (classification des produits associée aux activités)⁽⁴⁾, les services connexes étant exclus.

Le prix approprié est le prix CAF (coût, assurance, fret) à la frontière, hors tous droits et taxes sur les biens et services à supporter par l'unité d'observation. Il doit s'agir de prix de transaction réels et non de prix-catalogue; aussi les remises doivent-elles être déduites des prix. Il importe, lors du calcul de l'indice, de tenir compte des variations de qualité des produits et de procéder aux corrections nécessaires. Les importations sont enregistrées à la date du transfert de propriété des biens (c'est-à-dire à la date où les partiesregistrent la transaction dans leurs livres ou sur leurs comptes).

Indice des prix à la production (PPI)

⁽¹⁾ Journal officiel L 162 du 5 juin 1998.

⁽²⁾ Journal officiel L 191 du 22 juillet 2005.

⁽³⁾ Comme précisé dans le règlement (CE) n° 1503/2006 de la Commission du 28 septembre 2006, Journal officiel L 281 du 12 octobre 2006.

⁽⁴⁾ Journal officiel L 35 du 6 février 2002.

L'indice des prix à la production pour une activité économique mesure l'évolution du prix moyen de tous les biens et services connexes résultant de cette activité. Il est essentiel de tenir compte de toutes les caractéristiques qui sont susceptibles de déterminer le prix (par exemple: nombre d'unités vendues, transport inclus ou non, rabais, conditions du service, conditions de garantie, destination). Le prix approprié est le prix de base, hors TVA et taxes déductibles similaires directement liées au chiffre d'affaires, et hors tous droits et taxes sur les biens et services facturés par l'unité; en revanche, les subventions éventuellement perçues sur les produits par le producteur sont incluses. La spécification doit se présenter de telle manière que, dans les périodes de référence ultérieures, l'unité d'observation puisse identifier clairement le produit et de fournir le prix unitaire approprié. L'indice des prix à la production doit tenir compte des variations de qualité dans les produits ou les services.

La mesure de prix appropriée est le prix de transaction, qui reflète le revenu perçu par le producteur en échange de produits effectivement vendus aux consommateurs.

Indices de valeur unitaire (pour le commerce extérieur)

Ces indices sont calculés par Eurostat en s'appuyant sur une méthodologie et des procédures communes: des données brutes mensuelles sont traitées au niveau le plus détaillé afin de calculer des valeurs unitaires élémentaires définies par valeur/quantité commerciale. Ces valeurs unitaires sont divisées par la valeur unitaire moyenne de l'année précédente pour obtenir des indices de valeur unitaire élémentaires, à partir desquels les valeurs aberrantes sont détectées et éliminées. Les indices de valeur unitaire élémentaires sont ensuite agrégés par pays et marchandise en utilisant les formules de Laspeyres, Paasche et Fisher. Enfin, les indices de valeur unitaire de Fisher sont réenchaînés à l'année de référence (2000=100) et utilisés pour déterminer les mouvements des prix d'importation et d'exportation.

ANNÉES DE BASE

L'indice des prix à l'importation n'étant disponible qu'à partir de 2005, tous les indices exposés dans la présente publication sont présentés avec comme année de référence 2005=100. Les indices des prix à la production et les indices de valeur unitaire ont dû être réajustés à partir de leur année de base courante (2000=100).

SYSTEME D'ECHANTILLONNAGE EUROPEEN

L'objectif du système d'échantillonnage européen est de permettre à Eurostat de produire une estimation crédible de l'indice pour un agrégat composé des pays de la zone euro pour toute la gamme des produits CPA prévus dans le règlement STS, tout en limitant la collecte de données dans les pays. Pour l'indice des prix à l'importation, les pays sont libres d'opter pour un respect complet des exigences posées par le règlement STS (modifié en 2005) ou de ne fournir des données, dans le cadre du système d'échantillonnage européen, que pour certaines rubriques de la CPA. Dans la pratique, les pays suivants prennent part au système d'échantillonnage européen pour les prix à l'importation: Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Autriche, Portugal, Finlande et Slovénie. Pour chacun de ces pays, il a été établi une liste des rubriques de la CPA pour lesquelles les pays doivent fournir l'indice des prix à l'importation, les rubriques choisies représentant généralement les rubriques CPA les plus importantes dans chaque pays. Eurostat utilise ces données pour agréger les indices des prix à l'importation de la zone euro. Pour ces pays, toutefois, il n'est pas possible d'agréger les indices des prix à l'importation pour un plus grand nombre de rubriques CPA et pour l'ensemble de l'industrie.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS:

szymon.bielecki@ec.europa.eu

Pour en savoir plus :

Données : [Site web EUROSTAT/Page d'accueil/Industrie, commerce et services/Données](#)

 **Industrie, commerce et services**

 **Industrie et construction**

 **Industrie (NACE Rév.1 C-F)**

 **Industrie - Taux de croissance mensuels**

 **Industrie - Taux de croissance trimestriels**

 **Industrie - Indices des prix à l'importation (2005=100)**

 **Industrie - Indices des prix à l'importation - données mensuelles**

 **Industrie - Indices des prix à l'importation - données trimestrielles**

 **Industrie - Indices des prix à l'importation - données annuelles**

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui :
<http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>
E-mail: info@publications.europa.eu
